

Copie certifiée
conforme à l'original


Germain BRECKLE
Président-Directeur Général

OMM 6020

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société Anonyme au capital de 5 800 000 €
Siège social : 6 rue de Ventadour 75001 PARIS
RCS PARIS N° B 323 036 186

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

22 FEV. 2008

N° DE DEPOS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JANVIER 2008**

L'an deux mille huit, le 23 janvier à 13 heures,

Les actionnaires de la société CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Centre d'Etudes et de Formation du BISCHENBERG, 17 rue Raiffeisen, 67870 Bischoffsheim, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 7 janvier 2008 à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maurice Fauvet, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le CIC, représenté par M. Maurice Fauvet selon Procuration de M. Alain Fradin, et la BFCM, représentée par M. Joseph Arenas, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Joseph Arenas est désigné comme secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence que la majorité des actionnaires sont présents.

L'assemblée, réunissant plus que le quorum du cinquième requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie et l'avis de réception de la convocation du commissaire aux comptes
- le rapport du Conseil d'Administration
- le texte du projet de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale,
- un exemplaire des statuts de la société.

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'un mandat d'administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, révoque le mandat d'administrateur de M. Jean-Xavier BONNET à effet de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel administrateur M. Germain BRECKLE, pour une durée de six années, qui viendra à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 13 heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Maurice FAUVET

Les Scrutateurs
BFCM représentée par M. Joseph Arenas CIC

Le Secrétaire
Joseph Arenas

Copie certifiée
conforme à l'original


Germain BRECKLE
Président-Directeur Général

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société Anonyme au capital de 5 800 000 €
Siège social : 6 rue de Ventadour 75001 PARIS
RCS PARIS N° B 323 036 186

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, le 4 janvier à 15 heures 30,

Les administrateurs de la société CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES se sont réunis à Paris 6 avenue de Provence, sur convocation qui leur a été faite par lettre simple en date du 20 décembre 2007 sur instruction du Président suite à la demande du tiers des administrateurs.

Il résulte de la feuille de présence que sont présents :

- Monsieur Jean-Xavier Bonnet, Président Directeur Général,
- Monsieur Maurice Fauvet, administrateur,
- Monsieur Daniel SCHLESINGER, administrateur,
- CIC PARTICIPATIONS, administrateur, représenté par Monsieur BODOY,
- SOFINACTION, administrateur, représentée par Monsieur PREMAOR.

Sont absents :

- Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, administrateur, représenté par Monsieur MICHENKO,
- la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL, administrateur, représentée par Monsieur SCHWARTZ.

M. Jean-Xavier Bonnet intervient pour faire part de sa volonté de transférer la Présidence de la séance à un autre administrateur, compte tenu de l'ordre du jour particulier de la réunion.

Après un bref échange, les administrateurs désignent M. Maurice Fauvet, qui l'accepte, en qualité de Président de séance du Conseil.

M. Fauvet, en sa qualité de Président de séance, constate au vu de la feuille de présence que le quorum requis est atteint et en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

Par ailleurs, et conformément aux statuts, M. Joseph Arenas est désigné secrétaire.

M. Fauvet rappelle ensuite le 1^{er} point à l'ordre du jour :

Révocation du mandat de Président du Conseil d'Administration

Avant d'aborder ce point, le Président donne la parole à M. Jean-Xavier Bonnet qui a souhaité s'exprimer à ce moment. M. Bonnet lit une déclaration dont il remet un exemplaire au secrétaire du Conseil en demandant qu'elle soit conservée aux annexes du procès-verbal de la réunion.

A l'issue de cette déclaration, le Président constate que le Conseil a bien entendu et noté les explications de M. Jean-Xavier Bonnet, dans le strict respect du contradictoire.

Il rappelle que les motifs de la révocation ont déjà été exposés bien avant cette réunion et qu'ils sont constitués par l'absence de permanence et d'effectivité de la représentation de la société, ce qui ne permet plus le bon fonctionnement institutionnel et opérationnel de l'entreprise.

Personne ne souhaitant poursuivre la discussion, le Conseil adopte la décision suivante :

« Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de la position de M. Jean-Xavier Bonnet par rapport au projet de révocation de son mandat, décide, pour les raisons fondamentales exposées à plusieurs reprises et liées au bon fonctionnement de la société et à la poursuite des travaux du Conseil dans des conditions correspondant à l'intérêt social, de révoquer à effet immédiat le mandat de Président du Conseil de M. Jean-Xavier Bonnet».

La décision est adoptée par 3 voix pour, 1 voix contre (M. J.-X. Bonnet) et 1 abstention (Sofinaction représentée par M. Premaor)

Point 2 - Nomination d'un nouveau Président

Le Conseil décide de nommer à effet immédiat en qualité de Président du Conseil, et pour la durée de son mandat d'administrateur, M. Maurice Fauvet, présent et acceptant.

La décision est adoptée par 4 voix pour et 1 abstention (M. J.-X. Bonnet).

Point 3 - Révocation du mandat de Directeur Général assumé par le Président du Conseil

L'activité opérationnelle de la société est étroitement liée au rôle et aux pouvoirs de la Direction Générale.

Dans notre société, ces pouvoirs sont exercés par le Président qui vient d'être révoqué.

La permanence et l'effectivité de la représentation de la société et son bon fonctionnement opérationnel requièrent, en cohérence avec la décision de révocation du mandat de Président, de révoquer également eu égard au choix du système moniste de gouvernance de la société, le mandat de Directeur général de M. Jean-Xavier Bonnet.

La décision est adoptée par 3 voix pour, 1 voix contre (M. J.-X. Bonnet) et 1 abstention (Sofinaction représentée par M. Premaor)

Point 4 - Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Conseil d'administration décide de ne pas modifier la modalité d'exercice du Conseil d'administration. En conséquence, la Direction Générale de la Société est assurée dès maintenant par M. Maurice Fauvet pour la durée de son mandat d'administrateur et de Président.

Il bénéficie pour l'exercice de ses fonctions des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi sans aucune limite particulière.

M. Maurice Fauvet, présent, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié.

La décision est adoptée par 4 voix pour et 1 abstention (M. J.-X. Bonnet)

Point 5 – Révocation du mandat d'administrateur de M. Jean-Xavier Bonnet

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée générale de révoquer le mandat d'administrateur de M. Jean-Xavier Bonnet pour les mêmes motifs qui sont à l'origine de sa révocation en qualité de Président et de Directeur Général.

La décision est adoptée par 3 voix pour, 1 voix contre (M. J.-X. Bonnet) et 1 abstention (Sofinaction représentée par M. Premaor)

Point 6 – Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et préparation du rapport du Conseil

a) Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale le 23 janvier 2008 à 13h30 au Bischenberg.

Points à l'ordre du jour :

- Révocation d'un mandat d'administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur.

b) Préparation du rapport du Conseil

Le Conseil arrête le rapport suivant qui sera présenté à l'Assemblée générale :

« Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de vous demander de vous prononcer sur la révocation de M. Jean-Xavier Bonnet, administrateur, pour des raisons fondamentales de bon fonctionnement de la société et de la poursuite des travaux du Conseil dans des conditions correspondant à l'intérêt de la société.

Après avoir entendu les explications de l'intéressé, nous vous demandons de vous prononcer sur sa révocation.

Par ailleurs, et pour compléter le Conseil, il est proposé à l'assemblée de nommer un nouvel administrateur.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président de préparer les résolutions correspondant aux points figurant à l'ordre du jour ».

La décision est adoptée par 4 voix pour et 1 abstention (M. J.-X. Bonnet)

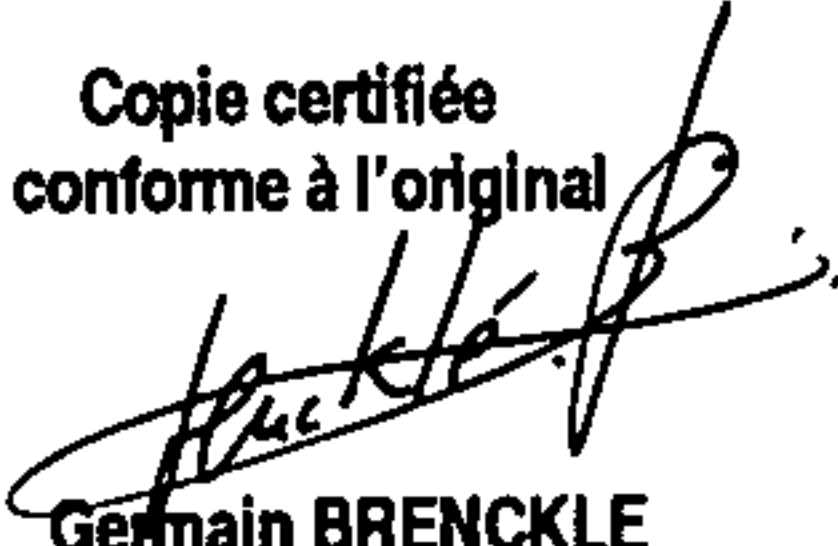
Plus personne ne demandant la parole, le Président de séance clôture la réunion.

Le Président
M. Fauvet

Un Administrateur
M. Daniel SCHLESINGER

Le secrétaire
M. Joseph Arenas

Copie certifiée
conforme à l'original



Germain BRECKLE
Président-Directeur Général

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société Anonyme au capital de 5 800 000 €
Siège social : 6 rue de Ventadour 75001 PARIS
RCS PARIS N° B 323 036 186

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, le 23 janvier à 13 heures 45,

Le Conseil d'Administration de la société CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES s'est réuni au Centre d'Etudes et de Formation du BISCHENBERG, 17 rue Raiffeisen 67870 Bischoffsheim, sur convocation en date du 14 janvier 2008 de son Président.

Il résulte du Registre de présence que sont présents :

- M. Maurice Fauvet, Président du Conseil d'Administration,
- CIC PARTICIPATIONS, administrateur, représenté par M. Michel Bodoy,
- CIC, administrateur, représenté par M. Michel Michenko,
- SOFINACTION, administrateur, représenté par M. Stelli Premaor.

Sont absents :

- La BFCM, administrateur, représentée par M. Paul Schwartz,
- Monsieur Daniel Schlesinger, administrateur.

En conséquence, M. Maurice Fauvet, Président du Conseil d'Administration constate que le quorum requis est atteint et en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Joseph Arenas est désigné secrétaire.

Puis le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nomination du Président du Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président expose qu'à la suite de la nomination de M. Germain Brenckle en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, Il demande au Conseil de bien vouloir le nommer en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, nomme M. Germain Brenckle Président du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Conseil décide de rester dans un mode de gestion moniste de la société, de sorte que le Président assume également les fonctions de Directeur Général.

En conséquence, M. Germain Brenckle est nommé à l'unanimité des membres présents, Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur à compter de ce jour.

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Brenckle bénéficiera des pouvoirs prévus par la loi sans limitation.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il vient de lui témoigner, M. Germain Brenckle déclare accepter ces fonctions.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président de séance
M. Fauvet

Un Administrateur
CIC représenté par M. Michenko